

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE

Avenue des Lissiers – BP 89
23200 AUBUSSON
Tél 05 55 66 66 66 - Fax 05 55 66 32 92
Courriel: contact@cite-tapisserie.fr -
www.cite-tapisserie.fr



**PRESTATION DE TISSAGE RESPECTANT LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL
MULTISECULAIRE DE LA TAPISSERIE D'AUBUSSON RECONNU PAR
L'UNESCO –
TAPISSERIE DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE
D'APRES L'ŒUVRE DE THOMAS BAYRLE**

Date limite de réception des offres : Jeudi 28 avril 2016 à 17h00

Procédure adaptée ouverte

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(CCTP)**

Document élaboré en mars 2016

Sommaire

Article 1 : Contexte de la consultation	p3
Article 2: Besoins du maître d'ouvrage	p3
Article 3 : Organisation de la consultation	p4
Article 4 : Modalités de l'intervention/Caractéristiques du tissage	p4
Article 5 : Durée du marché	p7
Article 6 : Délais	p7

PRESTATION DE TISSAGE RESPECTANT LE SAVOIR-FAIRE ARTISANAL MULTISECULAIRE DE LA TAPISSERIE D'AUBUSSON RECONNU PAR L'UNESCO – TAPISSERIE DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE D'APRES L'ŒUVRE DE THOMAS BAYRLE

Article 1 : Contexte de la consultation :

Le Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie a été créé en 2010 et fédère le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Départemental de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Il associe l'Etat et les professionnels à son développement.

Le projet de tapisserie du Centenaire s'est construit progressivement, par une démarche de partenariat entre le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (68) et le Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson (23). Cette tapisserie réalisée dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre Mondiale est destinée à être exposée pendant la moitié de l'année au Mémorial du Hartmannswillerkopf et l'autre moitié de l'année à la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson. Cette œuvre devra être présentée lors de l'inauguration du Mémorial le 11 novembre 2017.

La maquette « Pietà for the First World War » de Thomas Bayrle a été acquise par la Cité internationale de la tapisserie grâce au soutien de l'entreprise allemande Würth. Ce projet est labellisé par la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale, groupement d'intérêt public créé par le Gouvernement en 2012 et la Mission soutient financièrement le tissage de ce projet.

Les qualités intrinsèques du médium tapisserie – nomadisme, univers immersif et narratif, support de communication durable – répondent à la volonté de réaliser une oeuvre itinérante, amenée à être exposée dans le futur Historial franco-allemand du Hartmannswillerkopf en Alsace, à Aubusson son lieu de production, mais aussi sur des sites du front de la Première Guerre mondiale, en France (entre autres la Ville de Reims) et en Allemagne.

Une démarche éducative accompagnera ce dispositif.

Article 2 : Besoins du maître d'ouvrage

Le Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé souhaite procéder au tissage de la maquette « Pietà for the First World War » de l'artiste allemand Thomas Bayrle.

L'offre des candidats devra contenir, au niveau technique, **un devis estimatif et une note descriptive de la méthodologie envisagée pour le tissage de l'œuvre**. L'absence de l'une de ces deux pièces induit la non-conformité de l'offre au présent CCTP.

Un échantillon-témoin du tissage dont les caractéristiques techniques sont définies à l'article 4.6 ci-dessous est demandé aux candidats. **La fourniture de cet échantillon constitue une condition de l'attribution du tissage de la maquette.**

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Article 3 : Organisation de la consultation

Chaque soumissionnaire aura désigné un représentant chef du projet de tissage pour cette prestation de tissage qui restera le même interlocuteur du Syndicat mixte pendant toute la durée du tissage et des finitions. **Ce chef de projet du tissage doit être clairement et nominativement désigné dans l'offre des candidats avec son curriculum vitae.**

Après sélection du candidat attributaire, une réunion relative à l'interprétation du projet artistique sera organisée dans le mois suivant, en présence du chef de projet de tissage, de l'artiste ou de son représentant et du (des) représentant(s) du maître d'ouvrage.

Le tissage pourra être suivi et contrôlé à tout moment par les services du Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé ou ses représentants, qui pourront émettre des avis et recommandations et demander au(x) prestataire(s) des mesures correctives visant à assurer le maintien de la qualité du tissage au regard de l'échantillon-témoin (cf art 4.6). Le Syndicat mixte est libre de s'entourer de toute compétence extérieure pour réaliser ce contrôle.

La prestation de tissage inclut la mise au point du carton dont la base est établie en lien avec le créateur maître d'œuvre. De ce fait, au moment de la remise du tissage, seront également restitués la maquette originale et le carton ayant servi au tissage et comportant les annotations techniques. La mise au point du tissage, incluant notamment l'éventuelle expérimentation de matériaux ou la réalisation d'échantillons nécessaires complémentaires, ne pourra être qu'à la charge du prestataire retenu.

Article 4 : Modalités de l'intervention/Caractéristiques de la prestation

4-1 Lieu d'exécution

Le tissage aura lieu dans les ateliers du prestataire retenu ou bien au sein des espaces professionnels de la Cité internationale de la tapisserie, sise rue des arts, à Aubusson. Un métier à tisser de 18 lames a été restauré et installé dans une salle adaptée à cet effet. En compensation de la mise à disposition du local et du métier à tisser, le prestataire retenu s'engagera à se prêter aux différentes actions de communication qui pourront être menées par la Cité internationale de la tapisserie et se prêtera à deux visites guidées du public de la Cité par semaine, ainsi qu'une visite guidée par mois le weekend. Le prestataire s'engagera également à être présent lors des Journées européennes du Patrimoine et pour la Nuit des Musées. Le lieu d'exécution sera notifié au titulaire avant le début du tissage.

4-2 Caractéristiques

La durée du marché est de 18 mois à compter de la date de notification du marché. La capacité à réduire le délai d'exécution pour chacun des lots constitue un critère important d'évaluation des offres. L'œuvre devra être impérativement achevée le **31 octobre 2017**. Les candidats sont libres de s'entourer des compétences et de la main d'œuvre nécessaires à l'achèvement de l'œuvre dans le délai imparti. Le pouvoir adjudicateur évaluera la cohérence entre les ressources humaines prévues de s'y consacrer et le délai imparti.

L'artiste Thomas Bayrle a souhaité apporter quelques précisions sur son travail pour permettre les suggestions d'interprétation de la part des professionnels du tissage.

« Cher tous,

Je n'exprimerai pas le plaisir que j'ai à voir le tissage de cette tapisserie « Première Guerre Mondiale », devenir réalité. Plus de deux ans après, Martin Feldbauer [assistant de Thomas Bayrle] et moi.

J'ai fait plusieurs propositions pour cette œuvre de 4,5 m x 4,5 m, essayant d'exprimer la Première Guerre Mondiale, comme étant le temps de la production de masse.

Comme d'habitude dans mon travail, nous commençons par travailler avec une « super-forme », en fils de fer, pour créer une forme filaire. La super-forme est tirée de la « Pietà » de Michel-Ange de la basilique Saint-Pierre de Rome. La forme filaire représente une grille de crânes, exprimant les millions de victimes de cette guerre.

Nous sommes impatients que le tissage débute et je vois les lissiers Aubussonnais comme des collègues créatifs. Ils représentent une technique et une connaissance esthétique, que je n'ai pas et que nous pourrions rencontrer au milieu de la réalisation de la tapisserie.

(...)

D'un point de vue technique, la réalisation de la tapisserie sera précédée d'une réunion entre l'atelier retenu et l'artiste, placée sous le signe de la positivité et de la créativité.

Quelques mots supplémentaires sur le souhait de tissage :

Après différents essais et impressions, nous avons choisi une proposition, principalement basée sur des variations de noir et de blanc. Au-dessus, apparaissent quelques légères nuances de vert, de gris et de rose, ...à environ 2 %.

Ces couleurs supplémentaires pourraient aider à exprimer le sentiment de profondeur d'une manière légère et subtile des ruines.

Il n'y a pas beaucoup plus à dire si ce n'est : « Que l'on donne le coup d'envoi maintenant ! »

La reproduction de la maquette et les extraits de maquette à réaliser à l'échelle sous forme d'échantillons, sont mis à la disposition des candidats sous pli individuel qui peuvent être retirés à l'accueil du Musée, à partir du mardi 8 mars 2016, à 9h30.

La maquette est visible sur demande à partir du mardi 8 mars 2016, à 9h30 au Musée de la tapisserie, avenue des lissiers, à Aubusson, jusqu'à la clôture de la présente consultation. Le Musée est fermé au public durant la période de déménagement des collections, les candidats conviendront d'un rendez-vous au 05 55 66 66 66.

4-3 Prise de contact Créateur / Lissiers

Pendant la durée de la consultation, les demandes de renseignement des candidats seront adressées au Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie.

Une réunion permettant la rencontre entre les candidats de la présente consultation et l'artiste sera organisée et la date sera indiquée aux candidats qui auront fait connaître leur intention de soumissionner à la présente consultation.

4-4 Composition des équipes

Les personnes intervenant dans la réalisation de l'échantillon, dans l'interprétation de l'œuvre puis dans la phase de tissage, devront être mentionnées en annexe de la note descriptive jointe à l'offre du titulaire.

Le titulaire aura désigné un représentant chef du projet de tissage qui restera le même interlocuteur du Syndicat mixte pendant toute la durée du tissage et de l'assemblage. Ce chef de tissage devra être clairement désigné dans la note descriptive des candidats et son curriculum vitae joint.

Les candidats proposant une offre dans le cadre de la présente consultation s'attacheront à justifier la capacité à réaliser la pièce dans le délai qui leur est imparti, l'œuvre devant être achevée pour le 31 octobre 2017. Toute offre ne présentant pas les capacités en ressources humaines suffisantes sera éliminée.

4-5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4-6 Echantillons nécessitant un investissement significatif de la part des candidats

Deux échantillons tissés représentant de façon fidèle le travail de l'artisan-lissier seront fournis par le candidat à l'appui de son offre comprenant en particulier la note descriptive et ses annexes. Ces échantillons tissés constitueront un témoin pour le contrôle du tissage et un engagement à respecter la qualité de tissage proposée par l'artisan-lissier. Ces échantillons tissés adopteront au maximum la taille suivante : 0,04m² (20 cm X 20 cm).

La reproduction de la maquette et l'extrait de maquette à réaliser à l'échelle sous forme d'échantillons, sont mis à la disposition des candidats dans des enveloppes individuelles qui peuvent être retirées au Musée à partir du mardi 8 mars 2016, à 9h30. Le Musée étant fermé au public jusqu'à l'ouverture de la Cité, un rendez-vous devra être convenu au 05 55 66 66 66.

Chaque échantillon tissé sera indemnisé à hauteur maximale de 150 € TTC, soit 300 € TTC pour les deux échantillons et de façon proportionnelle pour les surfaces inférieures à 0,04 m², pour les candidats non retenus et sur présentation d'une facture. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas indemniser les échantillons de tissage dont la qualité aura été jugée insuffisante. La qualité du tissage, critère d'évaluation des offres, notée sur 35 points, sera jugée insuffisante si la note attribuée est inférieure à 15 points pour ce critère.

Le prestataire désigné maître d'œuvre de la réalisation du tissage, dans le cadre du présent marché, ne peut prétendre à indemnisation de son échantillon.

La fourniture de cet échantillon tissé constitue une condition de l'attribution du tissage de la maquette.

4-7 Participation des diplômés de la formation « Assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé » à la réalisation des tissages.

Cette consultation s'inscrivant dans le cadre plus vaste de « Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, à Aubusson », les candidats retenus pour la réalisation d'un tissage doivent associer au(x) moment(s) de leur choix les élèves et / ou diplômés de la

formation « Assistant concepteur, réalisateur et promoteur d'un produit tissé », mise en œuvre par le GRETA Creuse.

Cette association au tissage est une condition de l'attribution du marché. Les modalités d'association doivent être précisées dans l'offre des candidats.

Une pénalité s'élevant à 3 % du montant total du marché sera appliquée en cas de non-application de cette clause par les candidats attributaires.

Article 5 : Délai de validité des offres et durée du marché

Le délai de validité des offres est de trois mois, à compter de la date limite de réception des offres.

La durée du marché est de 18 mois. L'œuvre devra impérativement être achevée le **31 octobre 2017**. La capacité à réduire le délai d'exécution est un critère d'attribution.

Article 6 : Délais

Les délais d'achèvement des œuvres sont ceux énoncés avec les caractéristiques des œuvres, à l'article 4.2 du présent CCTP. La durée du marché indiquée pour chaque lot est une durée maximale que les candidats sont vivement invités à réduire, la capacité à réduire le délai d'exécution étant un critère d'évaluation des offres.

Les candidats s'engagent à collaborer avec les services du Syndicat mixte, maître d'ouvrage de la réalisation de ces pièces, y compris pour les actions de communication pouvant être menées au tour de cette opération.

Tout retard dans la livraison expose l'attributaire à des pénalités selon les conditions exposées dans l'article 9 du CCAP. La prestation de tissage inclue la mise au point du carton dont la base est établie en lien avec le créateur maître d'œuvre. De ce fait, au moment de la remise du tissage, seront également restitués la maquette originale et le carton ayant servi au tissage et comportant les annotations techniques.